

# Le certificat de formation à la gestion associative (CFGA)

Le certificat de formation à la gestion associative est un dispositif mis en place par le décret n° 2008-1013 du 1<sup>er</sup> octobre 2008.

Il est délivré aux membres d'une association, âgés de seize ans minimum, qui ont suivi une formation théorique et pratique en vue de l'exercice de responsabilités bénévoles dans la gestion administrative, financière et humaine d'une association.

Ce certificat n'est pas un diplôme reconnu par l'État mais il permet d'acter le suivi d'un parcours de formation et de valoriser celui-ci par un document officiel. Il permet également de développer des compétences pour une éventuelle recherche d'emploi dans le secteur associatif ou autre.

Cette formation est gratuite et s'adresse aux bénévoles, aux dirigeants, aux volontaires en service civique de plus de 16 ans et elle est constituée de 2 parties :

- Une formation théorique encadrée par un responsable pédagogique (30 heures) qui est intégrée au programme de formations proposé par la MDA (formations du 1<sup>er</sup> semestre).

- Une formation pratique accomplie sous tutorat pédagogique (20 jours minimum).

La Ligue de l'enseignement 21, partenaire du Centre de ressources dijonnais de la vie associative (CRDVA), a obtenu l'agrément permettant de délivrer ce certificat.

**CFGA** Les formations identifiées par le sigle CFGA, dans ce programme de formation, constituent le parcours obligatoire permettant de valider la formation théorique du certificat.

Un livret de formation sera délivré en début de parcours, il permettra à la personne souhaitant s'engager dans ce dispositif de faire valider chaque formation par son formateur, au fur et à mesure de son parcours.

La formation pratique comprend la présentation de l'ensemble des activités de l'association, des rencontres avec les responsables de l'association pour définir le rôle de responsable associatif, la participation à la conduite d'un projet, à la tenue de réunions statutaires et à la gestion administrative ou financière de l'association. Elle fera également l'objet d'une validation sur le livret de formation.

À l'issue de son parcours complet (formation théorique et formation pratique), un certificat de formation à la gestion associative (CFGA) sera remis à la personne ayant suivi le cursus.

**POUR VOUS INSCRIRE** ou pour tout renseignement complémentaire sur ce dispositif, merci de vous adresser au Centre de ressources dijonnais de la vie associative / Ligue de l'enseignement 21



Maison des associations  
Tél : 03 80 74 56 54  
crdva@ville-dijon.fr

## Inscription aux formations sur <https://eservices.dijon.fr/association>

- Sauf indication contraire, les formations ont lieu à la Maison des associations de Dijon ou en visioconférences..
- Elles sont gratuites mais nécessitent une inscription préalable.
- L'inscription se fait sur le site de la ville de Dijon : [www.dijon.fr](http://www.dijon.fr) (rubrique Eservices/Votre compte, onglet "Association") ou en s'adressant à la MDA.
- Inscriptions dans la limite des places disponibles. Merci de bien vouloir prévenir au moins 48 heures à l'avance en cas d'annulation de votre inscription.

### Maison des associations de la ville de Dijon (MDA)

2, rue des Corroyeurs – 21000 DIJON  
03 80 74 56 56 • [maisondesassociations@ville-dijon.fr](mailto:maisondesassociations@ville-dijon.fr)  
f [facebook.com/maisondesassociationsdijon](https://www.facebook.com/maisondesassociationsdijon)

Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 21h et le samedi de 10h à 18h (ces horaires pourront être adaptés en fonction de la situation sanitaire)

Site accessible aux personnes à mobilité réduite

#### Parking vélo

Vélodi / Station "Corroyeurs"

#### Divia

T2 / Station "Monge"  
Lianes 4, 5 • Lignes 12, 18 • Express / Arrêt "Monge"  
Corol / Arrêt "1<sup>er</sup> mai-foyer"  
Parking Divia Monge accessible 24h/24, 7j/7 (457 places)



# 2021

Responsables, porteurs de projets, bénévoles, salariés : pour vous aider à structurer et à développer vos activités associatives, participez aux formations gratuites proposées par la MDA et le CRDVA.



[dijon.fr](http://dijon.fr)



# LES FORMATIONS Premier semestre

## Le fonctionnement d'une association

CF  
GA

Comprendre les spécificités de la Loi 1901. Les statuts, la gouvernance, le fonctionnement : toutes les informations pour faire vivre son association au quotidien.

JEUDI 25 FÉVRIER • 9H/12H

Intervenant ► CRDVA  
(Ligue de l'enseignement 21)

## La responsabilité des dirigeants

CF  
GA

Connaître les obligations d'assurance et les responsabilités civile et pénale des dirigeants bénévoles.

JEUDI 25 FÉVRIER • 13H30/15H30

Intervenant ► CRDVA  
(Ligue de l'enseignement 21)

## Bénévoles, salariés, volontaires : à chacun son rôle !

CF  
GA

Connaître les statuts et les rôles respectifs des bénévoles, des salariés et des volontaires pour un management efficace.

JEUDI 25 FÉVRIER • 15H30/17H30

Intervenant ► CRDVA  
(Ligue de l'enseignement 21)

## Évolution du monde associatif et ses relations avec les pouvoirs publics

CF  
GA

Appréhender le panorama associatif local. Les relations avec les collectivités territoriales et l'État, remplir une demande de subvention type CERFA.

JEUDI 25 MARS • 9H/12H

Intervenants ► CRDVA  
(Ligue de l'enseignement 21)  
Service vie associative (ville de Dijon)

## Définir et rédiger son projet associatif

CF  
GA

Le projet associatif : un véritable atout pour mobiliser sur l'essentiel et pour construire l'avenir !

JEUDI 25 MARS • 14H/18H

Intervenant ► CRDVA  
(Pôle d'économie solidaire 21)

## Les ressources financières d'une association

CF  
GA

Présentation de toutes les ressources financières possibles pour une association.

JEUDI 8 AVRIL • 9H/12H

Intervenant ► CRDVA  
(Ligue de l'enseignement 21)

## Piloter un projet efficacement

CF  
GA

Construction et utilisation d'outils : rédaction du projet, rétro-planning, budget, évaluation...

JEUDI 8 AVRIL • 14H/18H

Intervenant ► CRDVA  
(Pôle d'économie solidaire 21)

## La fonction employeur

CF  
GA

Présentation de la fonction employeur pour une association, du Chèque emploi associatif et du fonctionnement de la gestion salariale.

JEUDI 6 MAI • 14H/17H

Intervenant ► CRDVA  
(Groupe APSALC)

## Comptabilité associative (niveau débutant)

CF  
GA

Initiation à la comptabilité associative (bilan, compte de résultat, trésorerie, apports théoriques et exercices pratiques).

JEUDI 3 JUIN • 9H/12H

ET 13H30/16H30

Inscription à la journée.

Intervenant ► Ligue de l'enseignement 70

# LES FORMATIONS Second semestre

## Comptabilité associative (niveau expert)

Perfectionnement à la comptabilité associative (bilan, compte de résultat, trésorerie...).

**ATTENTION** ► Cette formation est réservée aux "experts" ayant déjà les connaissances de base de la comptabilité associative. Si possible, venir avec un ordinateur portable.

JEUDI 16 SEPTEMBRE • 14H/17H

Intervenant ► Direction du contrôle de gestion (ville de Dijon)

## Valeurs de la République et Laïcité

Acquérir les références juridiques de base sur les «Valeurs de la République et le principe de laïcité», confronter les pratiques et travailler sur des cas pratiques (première journée).

JEUDI 23 SEPTEMBRE • 9H/12H

ET 13H30/17H30

Intervenant ► IRTESS (dans le cadre du Plan national de formation "Valeurs de la République et Laïcité")

## Fidéliser les bénévoles de son association

Apports sur le cadre juridique en fonction des situations (neutralité des bâtiments publics, expression d'une religion dans l'espace public...), construction d'argumentaires en vue d'un positionnement à adopter face à ces situations, informations concernant la prévention de la radicalisation.

MARDI 28 SEPTEMBRE • 9H/12H

ET 13H30/17H30

Intervenant ► IRTESS (dans le cadre du Plan national de formation "Valeurs de la République et Laïcité")

**NB** ► Ces deux sessions ne sont pas dissociables.

## Analyse financière

Initiation à l'analyse financière pour apprendre à lire et à interpréter les documents comptables. Fonctionnement, investissement, actif, passif et prospective seront abordés en lien avec le volet financier des demandes de subvention.

JEUDI 30 SEPTEMBRE • 14H/17H

Intervenant ► Direction du contrôle de gestion (ville de Dijon)

## Mettre en valeur la plus-value sociale de mon association auprès des partenaires

Appui des associations à la construction et à la valorisation de leur projet par l'évaluation et par la mesure de leur utilité sociale.

JEUDI 7 OCTOBRE • 14H/17H

Intervenant ► CRDVA  
(Pôle d'économie solidaire 21)

## Création d'un site internet

Toutes les astuces pour créer facilement un site internet.

JEUDI 21 OCTOBRE • 14H/17H

JEUDI 18 NOVEMBRE • 14H/17H

Les deux sessions sont indépendantes, s'inscrire à l'une des dates proposées

Intervenant ► Centre multimédia (ville de Dijon)

## Animer une réunion

Les réunions tiennent une place importante dans la vie d'une association : assemblée générale, conseil d'administration, conduite de projet, organisation interne... Comment faire pour tenir des réunions conviviales et productives ?

**NB** ► En complément de cette formation, une session d'exercices pratiques pourra être organisée pour les participants intéressés, à une date à définir en commun.

JEUDI 25 NOVEMBRE • 14H/17H

Intervenant ► France bénévolat Côte-d'Or

## Archives des associations : les bonnes pratiques

Obligations légales en matière de conservation des documents et modalités de dépôt des archives historiques.

**ATTENTION** ► Cette formation se tiendra à 18h, aux archives contemporaines de la ville de Dijon - 17, rue de Colmar à Dijon et sera suivie d'une visite guidée des fonds.

JEUDI 2 DÉCEMBRE • 18H

Intervenant ► Archives municipales (ville de Dijon)

Les formations qui sont proposées dans ce programme sont prévues en présentiel. En fonction de l'évolution de la situation sanitaire dans le courant de l'année 2021, une offre de formation à distance sera proposée aux personnes inscrites si le présentiel n'est pas possible.

## ET AUSSI...

En complément des formations qui vous sont proposées dans ce programme, la Maison des associations (MDA) organise, tout au long de l'année, en fonction de l'actualité associative :

► Des conférences

► Des soirées/débats

► Des temps d'échanges et de rencontre avec des professionnels et des bénévoles impliqués dans la vie associative

En fonction de l'évolution de la situation sanitaire dans le courant de l'année 2021, des rendez-vous en visioconférences pourront vous être proposés.

Pour être informés des thèmes et des dates de ces événements :

- Suivez-nous sur la page Facebook de la MDA : [www.facebook.com/maisondesassociationsdijon/](http://www.facebook.com/maisondesassociationsdijon/)
- Consultez les informations diffusées sur les écrans d'accueil dans le hall de la MDA
- Consultez la page "Associations" sur le site internet de la ville de Dijon ([www.dijon.fr](http://www.dijon.fr))
- Contactez la MDA (03 80 74 56 56 ou [maisondesassociations@ville-dijon.fr](mailto:maisondesassociations@ville-dijon.fr))

Les horaires de fin des formations sont donnés à titre indicatif, en fonction du déroulé de chaque séance.

Les formations proposées au 1<sup>er</sup> semestre, identifiées avec le sigle CFGA, permettent d'obtenir, à l'issue du parcours complet, le certificat de formation à la gestion associative (voir page CFGA pour les conditions d'inscription).

ELLES SONT ÉGALEMENT OUVERTES À TOUTE PERSONNE INTÉRESSÉE, HORS PARCOURS CFGA.

